

**Compte rendu SOMMAIRE  
de la réunion du conseil municipal  
du 20 Mai 2010**

L'an deux mille dix, le vingt mai à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Arsène Lux, Maire.

**Etaient présents** : M. Lux, M. Vermelin, Mme Bednarek-Macel, Mme Breuil, Mme Renaud, M. Berthélémy, M. Minardi, Mme Bernard, M. Roblin, M. Henry, Mme Delval, Mme Boaretto, Mme Périn, M. Weiten, M. Goubet, Mme Boudin, Mme Grasset, Mme Collet, M. Fréminet, M. Goeuriot, M. Dumont, Mme Pergent, Mme Prot, Mme Artola, M. Hazard, Mme Lamousse.

**Absents et excusés** : M. Vedel, Mme Becq-Vinci, M. François, Mme Vignol, M. Simon, Mme Lenhard, Mme Peyriguey.

**Ont délégué leur droit de vote** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Vedel à M. Berthélémy
- Mme Vignol à Mme Breuil
- M. Simon à Mme Renaud
- Mme Lenhard à Mme Pergent

Le Conseil Municipal, vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales,

**Constate** que le quorum est atteint,

**Désigne** Mme Florence BREUIL, Adjointe au Maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

**Désigne** M. Freddy KESSEL, Directeur Général des Services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire fait part du mariage le 10 avril 2010 de Mademoiselle Cindy GUATTA, Maître Nageur Sauveteur, avec Monsieur Bertrand MARCHAL, le décès le 21 avril 2010 de Madame Ercolina MINARDI, mère de Monsieur MINARDI, Adjoint au Maire et le décès le 22 avril 2010 de Monsieur Robert VIARD, Retraité de la Ville de Verdun.

M. le Maire donne compte rendu de sa délégation de pouvoirs en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**. Désignation de deux représentants de la Ville de Verdun au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Verdun :**

Considérant la sollicitation de Monsieur Le Directeur Général de l'Agence Régional de Santé (ARS), considérant les candidatures de Monsieur Arsène LUX, Mademoiselle Geneviève GRASSET et Madame Martine PERGENT et suite à un vote à bulletin secret qui a donné les résultats suivants :

\* Monsieur Arsène LUX : 19 voix

\* Mlle Geneviève GRASSET : 19 voix

\* Mme Martine PERGENT : 8 voix

\* 1 bulletin blanc

♦ Le Conseil Municipal **désigne** Monsieur Arsène LUX et Mademoiselle Geneviève GRASSET pour représenter la Ville de Verdun au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Verdun.

**Programmation CUCS 2010 :**

Le Conseil Municipal **prend acte** de la Programmation 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

**Immeuble sis 9 rue Dame Zabée : information :**

Le Conseil Municipal **est informé** que la SCI l'Ecluse n'est plus intéressée par l'acquisition de l'immeuble sis 9 rue Dame Zabée. Ce bien devient donc à nouveau disponible à la vente.

**Location du droit de chasse en forêt communale lieudit "Bois la Ville" : renouvellement du bail :**

Considérant que le bail consenti à Monsieur Pascal CHAIZE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006 portant sur des parcelles forestières lieudit "Bois la Ville" soit une contenance de 178,10 ha et le nombre de fusils étant de 20, arrive à expiration : celui-ci avait été conclu pour une durée de 6 années (reprise du bail initial au profit de M. Yvan PERIDON en date du 6 septembre 2004), considérant qu'un cahier des charges de location du droit de chasse, comportant le cahier des clauses générales de location et les clauses particulières à ce lot a été établi, indiquant que le locataire actuel, en place depuis plus de 3 ans bénéficie d'un droit de priorité de relocation, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à lancer la procédure de location de gré à gré\* sous la forme de soumission cachetée et ce conformément au cahier des charges qui pourra être consulté et à signer tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

\* Lors de la remise de son offre de location, le preneur sera tenu de donner une caution et un certificateur de caution reconnu solvable validés par le Trésorier Municipal.

**Cession de la parcelle communale cadastrée section AS n°29 Avenue Président Kennedy :**

Considérant que la Ville de Verdun est propriétaire d'un terrain sis avenue Président Kennedy, situé entre le pôle Martial Brousse et le Lycée Freyssinet qui se trouve actuellement en partie en zone de parking et en zone "verte", considérant que ce terrain d'une contenance de 60a 40ca est identifié AS n°29 après régularisation auprès du service du cadastre et est ainsi proposé à la vente aux bailleurs ainsi qu'à la Région Lorraine pour le compte du Lycée Freyssinet, les bailleurs et la Région Lorraine ont étudié la faisabilité de réaliser sur la partie vouée à la construction 5 pavillons et 1 aire de stationnement de 100 places environ, considérant qu'après consultation de France Domaine, le terrain a été estimé à :

- 22 € le m<sup>2</sup> pour la partie vouée à être construite

- 10 € le m<sup>2</sup> pour celle prévue pour la création duparking.

- Le prix a été accepté par les 2 parties et les frais de division et de bornage seront pris en charge par l'OPH de la Meuse.

◆ Le Conseil Municipal, **moins 6 abstentions (M. Goeuriot, M. Dumont, Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard, Mme Prot, Mme Artola)**, **décide** de céder aux prix et conditions sus-indiqués :

- à la Région Lorraine l'emprise de terrain nécessaire à la réalisation d'une aire de stationnement à destination des usagers du lycée Freyssinet,

- à l'OPH de la Meuse l'emprise de terrain nécessaire à la construction de 5 logements. Les ventes seront régularisées par acte administratif rédigé par chacun des acquéreurs.

◆ **Autorise** son Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Relations Publiques – Subventions :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **vote** en faveur des associations énumérées ci-dessous les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Nature de la demande</b>	<b><u>Montant</u></b>
Section Football du S.A.V.	Organisation de la 16 <sup>ème</sup> édition du « Trophée de la Paix » -tournoi de football réservé aux jeunes joueurs de 10 à 17 ans venant d'horizons divers sur le site du Parc de Londres les 22 et 23 mai 2010	1 500,00 €
Section Cyclisme du S.A.V.	Organisation de la manifestation «Meus'cup », manche comptant pour la Coupe de Lorraine de V.T.T. -qui s'est déroulée le 2 mai 2010 à la Valtoline	600,00 €
Section Cyclisme du S.A.V.	Organisation du « Prix cycliste de la Ville de Verdun » le 10 juillet 2010	1 560,00 €
Section Rugby du S.A.V.	Organisation d'un stage de formation au rugby catalan pour 37 jeunes de l'école de rugby du 20 au 25 avril 2010 à Saint Etienne de Baïgory près de Bayonne	500,00 €
Section Rugby du S.A.V.	Organisation du Challenge International Féminin organisé par la FIRA – association européenne de Rugby-, équivalent du tournoi des 6 nations avec la participation de 4 équipes : la France, la Belgique, les Pays Bas et l'Espagne sur le site du Parc de Londres le 10 mai 2010	300,00 €
Société de Tir de Verdun	Réalisation de travaux : pare-balles sur le stand de tir 50 mètres nécessaire à la pratique du sport –coût de 17 612,00€-	3 000,00 €
Section Haltérophilie du S.A.V.	Organisation du Championnat de France de Force Athlétique catégories cadets, juniors et espoirs à la Salle Cassin -qui s'est déroulée les 10 et 11 avril 2010.	1 000,00 €

**. Paiement des montants de redevances pour détérioration de la qualité de l'eau restant dus par le service d'eau potable de la Ville de Verdun à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse :**

Le Conseil Municipal **moins 8 abstentions (M. Goeriot, M. Dumont, Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard, Mme Prot, Mme Artola, M. Hazard, Mlle Lamousse)** autorise son Maire à signer la dite convention relative à l'étalement des sommes restant dues au titre de la redevance pour pollution due aux usages domestiques de l'eau en application de la loi de 1964 avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ainsi que toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette opération.

A la demande de l'Agence de l'Eau et dans un souci d'harmonisation, le calendrier est modifié comme suit :

<b><u>Mois/Année</u></b>	<b><u>Montants à reverser</u></b>
septembre 2010	61 336 €
septembre 2011	61 334 €
septembre 2012	61 334 €
septembre 2013	61 334 €

Ainsi les échéances initialement prévues en février seront en septembre et toutes les autres modalités restent inchangées.

**Mise en place de tableaux blancs interactifs (3<sup>ème</sup> tranche) :**

Considérant qu'après un investissement de 21 TBI en 2008, de 17 TBI en 2009, la Ville souhaite poursuivre cet équipement et prévoit l'acquisition de 11 TBI et d'1 classe mobile pour 2010, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **approuve** le plan de financement prévisionnel du projet à savoir :

1) Dépenses :

11 Ordinateurs PC Sans Ecran		4 895,00
11 Tableaux Blancs Complets (Vidéo, Son, Fixation, Logiciel)		38 445,00
1 Classe Mobile avec 24 ordinateurs portables		20 988,00
Matériels Divers (Antivol, Support PC, CPL, Prises, ... )		2 672,00
<b><u>Total</u></b>	<b><u>67 000,00</u></b>	

2) Recettes :

GIP Objectif Meuse	70 %	46 900,00
Ville de Verdun	30 %	20 100,00
<b><u>Total</u></b>		<b><u>67 000,00</u></b>

◆ **Autorise** son Maire à solliciter les différentes subventions pour mener à bien ce dossier et à signer tout document utile au bon aboutissement de ce projet.

**Local 18 Rue Président Poincaré : Travaux de réfection des menuiseries et de la façade – décision de réalisation :**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à réaliser les travaux de réfection des menuiseries et de la façade de l'immeuble communal sis 18 rue du Président Poincaré à Verdun. **Autorise** son Maire à déposer l'autorisation d'urbanisme correspondante (déclaration préalable).

**Groupe Scolaire Caroline Aigle – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre – approbation des études d'Avant Projet Détaillé – Programme n°B2 06 01 :**

Le Conseil Municipal **moins 9 abstentions** ( M. Fréminet, M. Gouriot, M. Dumont, Mme Pergent + **pouvoir de Mme Lenhard, Mme Prot, Mme Artola, M. Hazard, Mlle Lamousse**) **approuve** les Etudes d'Avant Projet Détaillé. **Autorise** son Maire à passer et à signer l'avenant n°1 au contrat du maître d'œuvre : \* d'approbation du coût prévisionnel des travaux à la somme de 5 509 693,68 € HT soit 6 589 593,64 € TTC, assorti d'un taux de tolérance de 5 %, \* de transformation du forfait provisoire de rémunération en forfait définitif ainsi que la répartition entre les membres du groupement. En raison de l'augmentation du coût prévisionnel définitif des travaux, le forfait de rémunération du Maître d'œuvre est porté à la somme de 660 612,27 € HT soit 790 092,27 € TTC. **Autorise** son Maire à déposer les autorisations administratives et solliciter les aides financières correspondantes. **Autorise** son Maire à lancer l'Avis d'Appel Public à la concurrence pour les travaux correspondants.

**. Groupe Scolaire Caroline Aigle – Avenant n°1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Programme n°B2 06 01 :**

Considérant que par marché en date du 28 septembre 2007, la Ville de Verdun a chargé SEBL d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation du Groupe Scolaire Caroline Aigle, compte tenu de nombreuses mises aux points techniques intervenues pendant les phases APS/APD, l'achèvement des travaux, prévu initialement en septembre 2010 est reporté prévisionnellement au 31 juillet 2012, le Conseil Municipal **moins 9 abstentions ( M. Fréminet, M. Goeuriot, M. Dumont, Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard, Mme Prot, Mme Artola, M. Hazard, Mlle Lamousse)** autorise son Maire à passer et à signer l'avenant n°1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec SEBL concernant la prolongation du délai de réalisation de l'ouvrage (porté au 30 mai 2012) et la réévaluation de la rémunération de l'AMO (porté à 168 000 € HT soit 200 928,00 € TTC).

**. Marché de travaux de rénovation de 2 chaudières pour les bâtiments de la Ville Haute et de l'Ecole de Sivry la Perche – Constitution d'un groupement de commandes :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la Communauté de Communes de Verdun pour la réalisation de travaux de rénovation de 2 chaudières pour les bâtiments de la Ville Haute et de l'école de Sivry la Perche. **Autorise** son Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes. **Autorise** son Maire à lancer la procédure et à signer toutes les pièces qui s'y rapportent, en application de l'ordonnance n°2005-645 du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire en date du 6 juin 2005, à signer le marché référencé en objet ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent.

♦ Le Conseil Municipal **moins 8 abstentions (M. Goeuriot, M. Dumont, Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard, Mme Prot, Mme Artola, M. Hazard, Mme Lamousse)** désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres permanente de la Ville de Verdun, **M. Daniel HENRY membre titulaire et Mme Annie BEDNAREK-MACEL membre suppléant** de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

**. Guide interne d'achats – Non incidence de l'arrêt du Conseil d'Etat du 10 février 2010 sur le guide interne d'achats :**

Le Conseil Municipal **prend acte** de la non incidence de l'arrêt du Conseil d'Etat du 10 février 2010 sur le guide interne d'achats et de l'absence de modifications à apporter à ce dernier.

**. Carte scolaire : Désaffectation de l'Ecole Maternelle Kergomard :**

Considérant que par délibération du 17 mars 2010, la Ville de Verdun a pris acte du regroupement de tous les enfants d'âge maternel du périmètre des Planchettes sur l'école maternelle Jacques Prévert et par conséquent la fermeture de l'école maternelle Kergomard, le Conseil Municipal **moins 9 votes contre ( M. Fréminet, M. Goeuriot, M. Dumont, Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard, Mme Prot, Mme Artola, M. Hazard, Mme Lamousse)** décide de solliciter l'avis de Monsieur le Préfet de la Meuse, sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet sur la désaffectation de l'école maternelle Kergomard. Le Conseil Municipal sera à nouveau appelé à se prononcer sur cette désaffectation à l'issue de cette phase de consultation.

**. Ludothèque municipale – demande de subvention d'équipement 2010 :**

Considérant que dans le but d'offrir aux usagers de la ludothèque municipale un service de qualité, un renouvellement partiel des jeux et jouets proposés s'effectue chaque année, ce qui permet la location de nouveautés et le maintien d'un contingent suffisant de jeux, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal **autorise** son Maire à acquérir des jeux et jouets pour la ludothèque municipale d'un montant global de 1 900 00 €, prévus au budget primitif de la Ville de Verdun et à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération.

**SPORTS – Subventions :**

A l'unanimité, le conseil municipal **vote** en faveur des associations énumérées ci-dessous les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Nature de la demande</b>	<b><u>Montant</u></b>
Section Football du S.A.V.	Organisation de la 16 <sup>ème</sup> édition du « Trophée de la Paix » -tournoi de football réservé aux jeunes joueurs de 10 à 17 ans venant d'horizons divers sur le site du Parc de Londres les 22 et 23 mai 2010	1 500,00 €
Section Cyclisme du S.A.V.	Organisation de la manifestation «Meus'cup », manche comptant pour la Coupe de Lorraine de V.T.T. -qui s'est déroulée le 2 mai 2010 à la Valtoline	600,00 €
Section Cyclisme du S.A.V.	Organisation du « Prix cycliste de la Ville de Verdun » le 10 juillet 2010	1 560,00 €
Section Rugby du S.A.V.	Organisation d'un stage de formation au rugby catalan pour 37 jeunes de l'école de rugby du 20 au 25 avril 2010 à Saint Etienne de Baïgory près de Bayonne	500,00 €
Section Rugby du S.A.V.	Organisation du Challenge International Féminin organisé par la FIRA – association européenne de Rugby-, équivalent du tournoi des 6 nations avec la participation de 4 équipes : la France, la Belgique, les Pays Bas et l'Espagne sur le site du Parc de Londres le 10 mai 2010	300,00 €
Société de Tir de Verdun	Réalisation de travaux : pare-balles sur le stand de tir 50 mètres nécessaire à la pratique du sport –coût de 17 612,00€-	3 000,00 €
Section Haltérophilie du S.A.V.	Organisation du Championnat de France de Force Athlétique catégories cadets, juniors et espoirs à la Salle Cassin -qui s'est déroulée les 10 et 11 avril 2010.	1 000,00 €

**Inscription du Champ de Bataille de Verdun sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO :**

Le Conseil Municipal **moins 9 abstentions (M. Fréminet, M. Goeuriot, M. Dumont, Mme Pergent + pouvoir de Mme Lenhard, Mme Prot, Mme Artola, M. Hazard, Mme Lamousse)** donne son accord de **principe** pour entamer le processus de reconnaissance du Champ de Bataille de Verdun au patrimoine mondial de l'Unesco et **autorise** son Maire à solliciter par un marché à procédure adapté un prestataire extérieur missionné pour l'élaboration et la présentation au côté de la Ville de Verdun du dossier nécessaire.

**Avenant n°3 à la convention entre l'Association Musiques et Terrasses et la Ville de Verdun :**

Considérant que par délibération en date du 30 janvier 2007, la Ville de Verdun a autorisé la signature d'une convention entre la Ville de Verdun et l'Association Musiques et Terrasses valable pour 3 ans jusqu'à la fin de la manifestation en 2010, **à l'unanimité**, le conseil municipal **autorise** son Maire à signer l'avenant n°3 à la convention principale dont le montant de la subvention doit y être mentionné conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

**Direction Culture et Mémoire – Subventions :**

**A l'unanimité**, le conseil municipal **vote** en faveur des associations énumérées ci-dessous les subventions suivantes :

<b>Association/ Institutions</b>	<b>Nature de la demande</b>	<b><u>Montant</u></b>
Comité d'organisation du 9 mai 2010	Soutien pour célébration du 60 <sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration de Robert Schuman sur l'Europe.	1 000 €
Ecole de danse de Thierville	Aide pour location du théâtre ( spectacle de fin d'année.)	800 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h24.

VERDUN, le 26 Mai 2010  
Le Maire,  
Conseiller Général,

Arsène LUX